

# René Maran, l'éveilleur des consciences (1887-1960)

**Conférence organisée par  
l'association**

***Group Z'Abitan de  
Bonhomme, Cayenne***

**Ecole Eliette-Danglades,  
vendredi 10 juin 2011**



Kristen SARGE  
chargé de recherche,  
**service régional de l'inventaire  
général du patrimoine culturel**



***René Maran avant sa naissance : un  
siècle d'histoire guyanaise vue sous  
l'angle d'une famille (vers 1780-1887)***

## **Point de départ**

### *Wikipedia*

« René Maran est né le 5 novembre 1887 sur le bateau qui mène ses parents guyanais à la Martinique. Sa naissance est déclarée à Fort-de-France le 8 novembre 1887. »

### *Redris*

« Le 5 novembre 1887, naissance de René Maran. René Maran n'est pas né en Guyane, ni même à la Martinique, mais sur le bateau qui conduisait ses parents de leur lieu d'origine au lieu d'affectation de M. Maran père en Martinique. Il sera déclaré à Fort-de-France le 8 novembre 1887 où il y restera sept années. Son père, Herménégilde Maran, était originaire de Roura et tenait une place importante dans l'administration coloniale. »

**Acte de naissance de René Maran, Martinique, Fort-de-France,**  
 Source: Anom, 1DPPC 1451\*, fol. 86 v, acte n° 1059

<p>1059                  Naissance de                  M<sup>r</sup> Maran.                  René Honorégilde.</p>	<p>Le présent acte est passé quatre vingt sept, le vingt deux novembre, à deux heures du soir, Par devant nous, sous le sceau de nos armes, notaire en la commune de Fort-de-France, de Martinique délégué aux fonctions d'officier de l'état civil par arrêté du quatre vent sept cent quatre vingt quatre, En comparant le sieur Honorégilde Léon Maran, âgé de vingt deux ans, commis des Directions de l'Intérieur, domicilié rue Etienne de cette ville, lequel nous a présenté un enfant de son mariage, né en sa demeure le cinq novembre courant, à dix heures et demie du matin, de son mariage, avec la dame Marie Corina Lagrandeur, âgée de vingt deux ans, son épouse, sans profession, domiciliée en cette ville, et un gend et déclaré donner les prénoms de René Honorégilde. Lesdites présentations et déclarations faites en présence des Sieurs, Emmanuel Christy, âgé de vingt deux ans, commis des Directions de l'Intérieur, et Julien Murgée, âgé de vingt deux ans, commis des Directions de l'Intérieur, domiciliés en cette ville, nos parents de l'enfant, Et ont le père comparant en les légitimes signés sur nous, après lecture faite.</p> <p><i>[Signatures]</i></p>
<p>Marié à Paris, 15<sup>e</sup> arrondissement le neuf août mil neuf cent vingt sept avec Candille, Rosalie, Berthelot P. m. conf. P. l'archiviste Wrag</p>	
<p>DECEDE A Paris 13<sup>e</sup>                  DEPART: Paris                  LE NEUF mai                  MIL NEUF cent quarante                  P. MENT. CONF. L'ARCHIVISTE</p>	
<p>DECEDE A Paris 19<sup>e</sup>                  DEPART: Paris                  LE NEUF mai                  MIL NEUF cent dix huit                  P. MENT. CONF. L'ARCHIVISTE</p>	

## Questions

Que peut-on rechercher et trouver à partir d'un nom et d'un prénom d'un homme qui n'est pas né en Guyane mais dont les parents en sont originaires ?

-reconstituer la généalogie de la famille : après et avant l'abolition de l'esclavage

-rassembler des éléments sur les débuts professionnels du père de René Maran : instruction scolaire, formation professionnelle, premiers emplois, lieux de vie et de travail, etc.

-Quand la famille Maran quitte la Guyane, avec quels fonds économiques, culturels, moraux, hérités de leur famille et amis respectifs, part-elle ?

## **Sources et outils à notre disposition**

- Archives des communes
- Archives départementales de Guyane
- Archives nationales d'outre-mer
- Fonds de l'écrivain conservés par des institutions publiques (livres et manuscrits)
- Ressources conservées par les héritiers de René Maran
- Sources privées de parents et amis de René Maran
- Œuvre de l'écrivain
- Enquête de terrain sur les lieux de vie et travail
- Outils numériques : plateformes de recherches

# Bibliothèque numérique MANIOC <http://www.manioc.org>

## Base de données *Esclaves de Guyane*

The screenshot shows the MANIOC website interface. At the top, there is a search bar with the text "Recherche" and a search button. Below the search bar, the text "BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE CARAIBE AMAZONIE PLATEAU DES GUYANES" is displayed. The main content area is divided into several sections:

- Patrimoine**
  - Livres**: Collections patrimoniales conservées en Guadeloupe, Martinique, Guyane et consultables en texte intégral.
  - Images**: Documents iconographiques provenant principalement des ouvrages patrimoniaux.
  - Catalogue collectif des périodiques**: Catalogue des revues, magazines et journaux conservés et analysés par les bibliothèques de Martinique, Guadeloupe, Guyane.
  - Esclaves de Guyane**: Retranscription des registres d'état civil d'esclaves et d'affranchis de Guyane.
- Recherche**
  - Audio-Vidéo**: Conférences, émissions, entretiens, interventions diverses à écouter ou regarder en ligne.
  - Travaux de Recherche**: Documents iconographiques provenant principalement des ouvrages patrimoniaux.
  - Etudes Caribéennes**: Revue sur le développement durable et l'espace caribéen.
  - Tramil**: Programme de recherche appliquée à l'usage populaire des plantes médicinales dans la Caraïbe.
- Actualité**
  - Le Blog**
    - Diasporas protéiformes : Problématiques caribéennes
    - Revue Archipélies : publication du n°2
  - En ligne**
    - Patrimoine numérisé : Sentence du conseil fédéral Suisse dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil : du 1er décembre 1900

The bottom of the screenshot shows a Windows taskbar with various application icons and a system tray displaying the date "05/06/2011" and time "19:33".

# Bibliothèque numérique MANIOC <http://www.manioc.org>

## Base de données *Esclaves de Guyane*



Accueil | Présentation | Partenaires | A venir

Recherche  
Manioc

BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE CARAIBE AMAZONIE PLATEAU DES GUYANES

**Patrimoine**

- Ouvrages
- Images
- Catalogue collectif des périodiques
- Esclaves de Guyane
  - Présentation**
  - Recherche avancée
  - Contact

**Recherche**

- Audio-Vidéo
- Travaux de Recherche
- Etudes Caribéennes
- Tramill

### Esclaves et Affranchis de Guyane : Présentation

Base de données réalisée à partir du dépouillement des archives conservées en Guyane et en France

**Auteur et administrateur scientifique :** M. Kristen SARGE, service des archives communales de Montsinéry-Tonnégrande, chargé de recherches au service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel (Région Guyane)

**Conception, hébergement et administration technique :** Bibliothèque numérique Manioc

#### 1. Pourquoi cette base de données ?

Il y a une dizaine d'années, je suis parti du constat personnel suivant : engagé dans un programme d'archéologie coloniale sur d'anciennes habitations jésuites, force était de constater la pauvreté des études en matière d'esclavage et d'histoire sociale en Guyane. Certes, des travaux pionniers, fondamentaux encore aujourd'hui, posaient des bases solides (Serge Mam Lam Fouck, Marie-José Jolivet, Yannick Le Roux). Tous ces travaux, si réussis fussent-ils, ne permettaient toutefois pas de toucher les esclaves dans leur individualité.

J'avais besoin de données précises sur les ateliers d'esclaves des habitations que nous prospectons ainsi que sur ceux des établissements voisins. Nous n'avions alors que les inventaires de séquestre de 1764 et 1794, ce qui, du reste, n'était déjà pas mal ! Mais alors comment intégrer nos habitations dans la vie économique et sociale du quartier de Roura dont elles dépendaient ? Comment suivre le destin des esclaves d'une habitation à l'autre ?

Les objets de mes recherches s'étendant et touchant systématiquement à l'histoire locale, je me suis donc lancé dans le dépouillement des registres relevant de l'état civil. Les premiers documents dépouillés furent les registres des nouveaux libres, appelés aussi registres d'individualité, pour l'ensemble de la Guyane.

#### 2. Que contient la base de données ?

FR 19:36 05/06/2011

# Bibliothèque numérique MANIOC <http://www.manioc.org> Base de données **Esclaves de Guyane**

The screenshot shows a web browser window with the URL <http://www.manioc.org/esclaves/?action=adsearch>. The page title is "BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE CARAIBE AMAZONIE PLATEAU DES GUYANES".

**Navigation Menu (left sidebar):**

- Patrimoine
  - Ouvrages
  - Images
  - Catalogue collectif des périodiques
  - Esclaves de Guyane
    - Présentation
    - Recherche avancée**
    - Contact
- Recherche
  - Audio-Vidéo
  - Travaux de Recherche
  - Etudes Caribéennes
  - Tramil

**Recherche avancée (Advanced Search):**

Nom de famille  ET   
Nom de famille  ET   
Nom de famille  ET   
Nom de famille

Par origine :  Par sexe :

**Affiner votre recherche (optionnel) :**  
Vous pouvez affiner votre recherche en sélectionnant une option de limite ou de tri.

Limitez les résultats en sélectionnant une option avec limite prédéfinie.

Par profession	Par lieu	Par habitation
<input type="checkbox"/> apprenti	<input type="checkbox"/> Acarouany	<input type="checkbox"/> Beau Séjour (Fourgassié)
<input type="checkbox"/> apprenti cordonnier	<input type="checkbox"/> Approuague	<input type="checkbox"/> Beau Séjour (Sophie Arnoult, dame Lafforgue)
<input type="checkbox"/> bijoutier	<input type="checkbox"/> Cayenne	<input type="checkbox"/> Beau-Séjour (dame Lafforgue)
<input type="checkbox"/> blanchisseuse	<input type="checkbox"/> Ile de Cayenne	<input type="checkbox"/> Beau-Séjour (Fourgassié)
<input type="checkbox"/> bonne d'enfants	<input type="checkbox"/> Iracoubo	<input type="checkbox"/> Beau-Séjour (M. Fourgassié)
<input type="checkbox"/> boucher	<input type="checkbox"/> Kaw	<input type="checkbox"/> Beau-Séjour (Sophie Arnoult, dame Lafforgue)
<input type="checkbox"/> boulanger	<input type="checkbox"/> Kourou	<input type="checkbox"/> Beau-Séjour (Sophie Arnoult, veuve Lafforgue)
<input type="checkbox"/> briqueteur	<input type="checkbox"/> Macouria	<input type="checkbox"/> Beauséjour (M. Fourgassié)
<input type="checkbox"/> briquetier	<input type="checkbox"/> Mana	<input type="checkbox"/> Bon Ménage (Fougère, fermier)
<input type="checkbox"/> briquetière	<input type="checkbox"/> Montsinéry	<input type="checkbox"/> Bon-Ménage (Fougère, fermier)

The bottom of the screenshot shows the Windows taskbar with the time 19:37 and date 05/06/2011.

## **1/ Génération des parents de René Maran**

**-Marie Corina LAGRANDEUR**, né le **31 octobre 1865** à Cayenne, fille de Adolphe LAGRANDEUR et de Marie Justine GEREMINE

**-Herménégilde Léon MARAN**, né le **16 décembre 1864** à Cayenne, fils de Jean Marie MARAN et de Félicie AMYNTAS

Marie Corina Lagrandeur est toujours indiquée sans profession dans les actes, tandis que Léon Maran est qualifié d'écrivain de la marine ou commis des Directions de l'Intérieur

## Les débuts de la carrière du père de René Maran (1881-1887)

-**1881 (09 mars)** : nommé par le directeur de l'intérieur écrivain auxiliaire avec 1500 F de solde

-**1881 (31 mai)** : nommé par le gouverneur écrivain à la Direction de l'intérieur avec une solde de 2100 F :

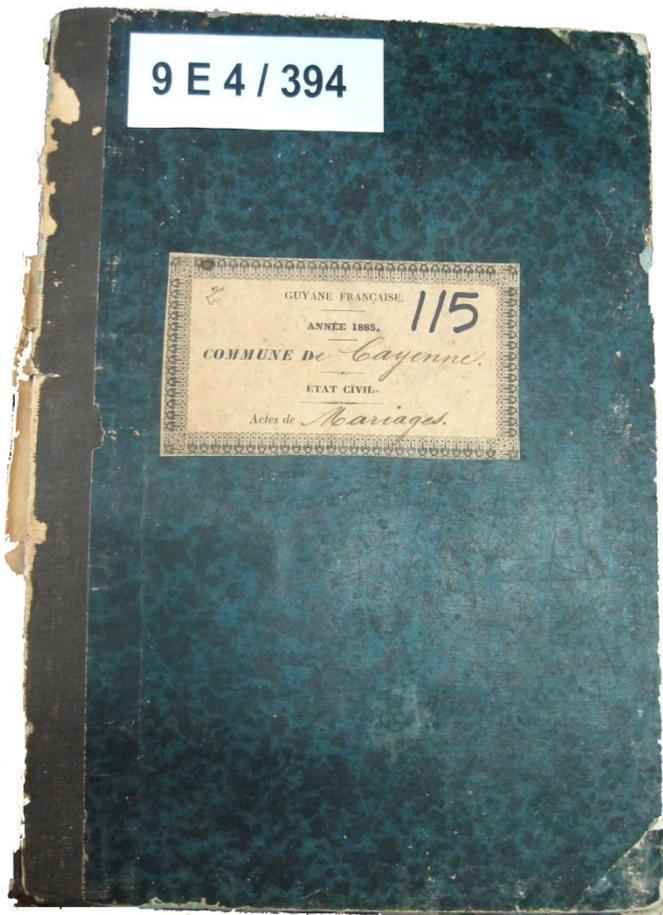
- solde d'Europe	1050 F
- supplément colonial	900 F
- supplément pour cherté de vivres	150 F
	2100 F

-**1881 (23 août)** : une dépêche ministérielle le reconnaît comme admissible au dernier concours ouvert dans la colonie et valide sa nomination comme écrivain à la Direction de l'intérieur

- **1883 (16 juin)** : mis à la disposition receveur de la poste à l'arrivée et au départ des courriers, pour aider à la répartition des plis et à la vente des timbres-postes, en remplacement de Sugat, écrivain, empêché pour cause de maladie.

- 1884 (31 janvier)** : augmentation de salaire par décision du gouverneur
- 1884 (08 mai)** : décision du sous-secrétaire d'Etat de la marine et des colonies nommant Herménégilde Maran, écrivain de 1<sup>ère</sup> classe, commis de 2<sup>e</sup> classe et l'affectant à la Martinique
- 1884 (09 juillet)** : décision du gouverneur l'autorisant à embarquer le 18 juillet sur le courrier pour la Martinique
- 1884 (23 juillet)** : arrivée à la Martinique
- 1885 (07 août)** : congé obtenu pour « raisons personnelles »
- 1885 (18 août)** : arrivée à Cayenne
- 1885 (09 novembre)** : décision du gouverneur le maintenant à la Martinique
- 1885 (23 décembre)** : départ de Guyane
- 1886 (22 janvier)** : arrivée à la Martinique
- **1889** : affectation en France

**Mariage des parents  
à Cayenne  
le 06 octobre 1885**



16: 50.  
Mariage  
de  
Herménigilde Lion  
Maran  
et  
Marie Corinal  
Sagrandeur.

Aujourd'hui six octobre mil huit cent quatre-vingt cinq, à cinq heures de relevée. Par devant nous, Ferdinand Hilène Constant Achille Houry, Maire et officier de l'état civil de la commune de Cayenne, ont comparu publiquement en notre maison commune  
Monsieur Herménigilde Lion Maran, commis des Directions de l'Intérieur, domicilié à Cayenne,

présent acte, par triplicata, en présence de Messieurs Edouard Moondésir, âgé de quarante-sept ans, maire, conseiller municipal; Louis Zulima, âgé de quarante-six ans, commissaire-adjoint de la Marine; Marie Luc Emile Darredeau, âgé de quarante-deux ans, négociant, conseiller municipal; Felix Annusant, âgé de vingt-quatre ans, commis des Directions de l'Intérieur, syndic de l'Immigration, tous domiciliés à Cayenne; Et les Epoux, le père de l'Epouse et les témoins ont signé avec nous, après lecture faite la mère de l'Epoux et celle de l'Epouse ayant déclaré ne le savoir, de ce interpellés.

Corina Sagrandeur  
Emile Darredeau  
F. Annusant  
A Sagrandeur  
A Houry

Cayenne; Et les Epoux, le père de l' Epouse et les  
Cémoins ont signé avec nous, après lecture faite, la  
mère de l' Epoux et celle de l' Epouse ayant déclaré  
ne le savoir, de ce interpellés /

Corina Lagrandeur

Emile Dardéan

Tomerang

G. Morandier

F. Amourant

A. Lagrandeur

A. Henry

## Mariage religieux du 06 octobre 1885 en l'église Saint-Sauveur de Cayenne

N° 30.  
 L'an mil huit cent quatre vingt cinq le six (six)  
 du mois de Octobre après une publication  
 faite pendant la Messe paroissiale, le quatre du même mois après obtention de dispense  
 des deux autres lieux  
 sans qu'il se soit rencontré aucun empêchement canonique

**MARIAGE**  
 Entre Herminegilde  
Leon Masan  
 Et Marie Corina  
Lagrandeur

Moi Brunetti Missionnaire apostolique en cette église de Saint Sauveur  
 de Cayenne après avoir interrogé Herminegilde Leon  
Masan fils de Ju Marie Masan et de  
Jélie Compas son épouse domiciliés à Cayenne  
 d'une part; et Marie Corina Lagrandeur fille de  
Rodolphe Lagrandeur et de Marie Justine Jérémie domiciliés  
 à Cayenne d'autre part; et reçu leur mutuel consentement, leur  
 ai solennellement donné la Bénédiction nuptiale en présence de M<sup>lle</sup> Juliana Commisario  
D. la Marthe Desquiesse Dorelian, Jélie Brunson, et Edouard  
Moutier Corina Lagrandeur

J. Brunetti  
Amorant  
E. Moutier

**Acte de baptême de Herménégilde Léon Maran  
Cayenne, 22 juin 1865**

928. 1180  
Herménégilde Léon  
Maran. né le seize Décembre 1864 fils de Jean Marie Maran et de Felicie Augustine Perrain  
Samedi Frédéric, marraine Anne Amaranthe, illettes.  
Signé: J. Rouquier, prêtre. Pour copie conforme

© Archives de la paroisse cathédrale de Cayenne.

Parrain : Samedi Frédéric  
Marraine : Anne Amaranthe

## **2/ Générations des grands-parents de René Maran**

- Du côté de Herménégilde Léon Maran, fils de Jean-Marie Maran et Félicie Amyntas

**Jean-Marie MARAN**      né à Cayenne en 1838 (n° 1132)  
                                 mort à Cayenne le 17 août 1867  
                                 fils d'Anne Marie MARAN

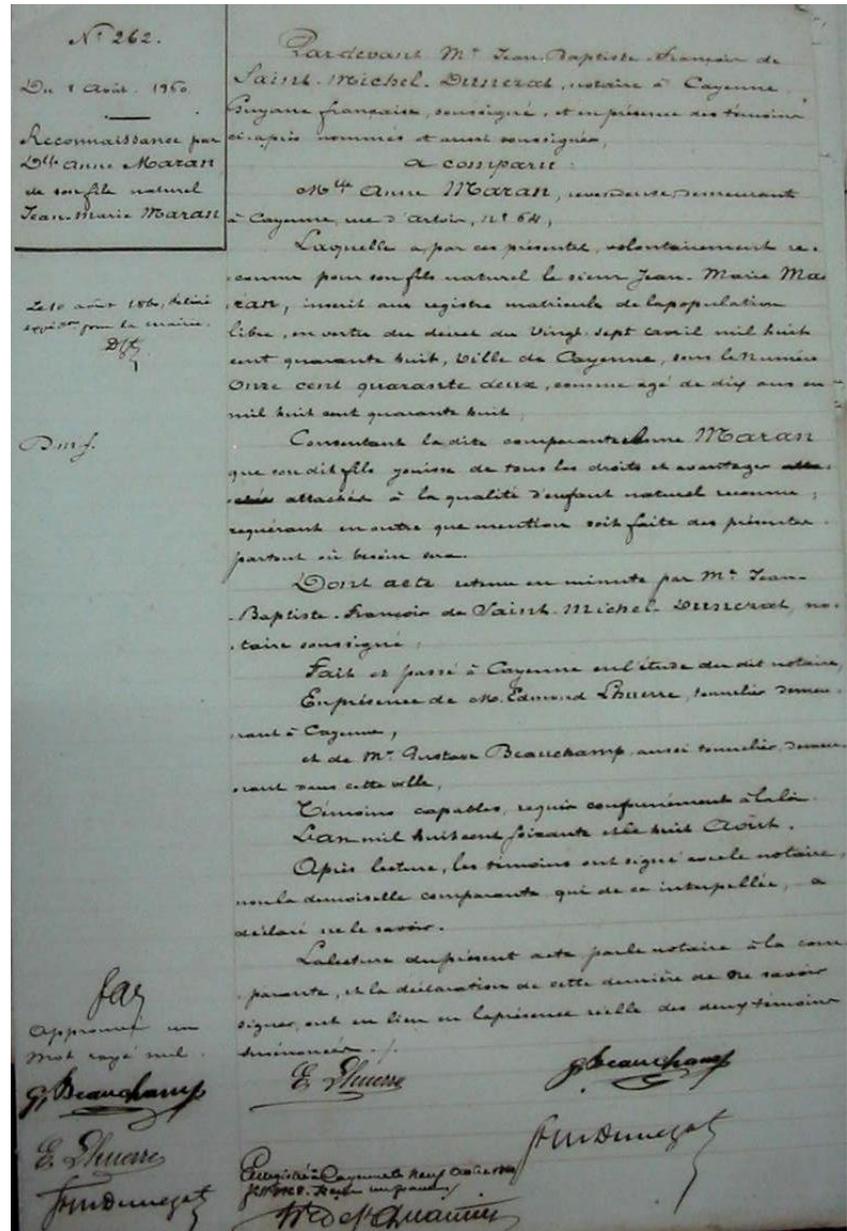
**Félicie AMYNTAS**      née à Cayenne le 08 juillet 1839 au Tour de  
                                 l'Ile (n° 74)  
                                 morte à Cayenne en ?  
                                 fille de Joseph AMYNTAS et de Suzanne RIGAL

Mariage de Jean-Marie Maran et Félicie Amyntas à Cayenne le 27 août 1860 avec contrat notarié

**Acte de reconnaissance de  
Jean-Marie Maran par sa mère  
Etude Saint-Michel-Dunezat,  
Cayenne, 08 août 1860**

« laquelle a par ces présentes volontairement reconnu pour son fils naturel le sieur Jean-Marie Maran, inscrit aux registres matricules de la population libre en vertu du décret du vingt-sept avril mil huit cent quarante-huit, ville de Cayenne, sous le numéro onze cent quarante-deux, comme âgé de dix ans en mil huit cent quarante-huit.

Consentant la dite comparante Anne Maran que son fit fils jouisse de tous les droits et avantages attachés à la qualité d'enfant naturel reconnu, requérant en outre que mention soit faite des présentes partout où besoin sera ».





**Article 3.**

Les biens que le futur époux déclare apporter au mariage et dont il a donné connaissance à la future épouse qui le reconnaît, consistent en ses meubles meublants, habits, linges, hardes et objets de ménage, le tout d'une valeur de huit cents francs, provenant de ses gains et épargnes (...)

**Article 4.**

La future épouse apporte au mariage et se constitue personnellement en dote :

1°/ ses meubles meublants, linges, hardes et effets mobiliers dont suit le détail

- un lit garni, 200 F
- une armoire en acajou, 150 F
- deux tables à pieds tournés, 40 F
- un porte-manteau, 4 F
- une paire de verrines à pieds, 12 F
- douze assiettes en porcelaine, 8 F
- douze bols, 12 F
- douze chemises en coton, 36 F
- vingt-quatre robes diverses, 240 F
- trente camisas diverses, 90 F
- vingt-quatre mouchoirs dits madras, 360 F
- soixante-douze mouchoirs dits paliaces, 144 F
- douze mouchoirs de poche en toile, 12 F
- douze serviettes en toile, 24 F
- bijoux divers, 100 F

2°/ une somme de 400 F

Total : 1832 F

Déclare la future épouse que son apport provient de ses gains et épargnes (...)

**Mariage religieux du 28 août 1860  
en l'église Saint-Sauveur de Cayenne**

26  
L'an 1860 et le 28 août la publication M. Jean Marie M. de la Roche  
travaux de l'église, nous missionnaire apostolique à Comptoir  
avons assisté la bénédiction nuptiale à M. Jean Marie M. de la Roche,  
D. de la Roche - Amy n. de la Roche à Cayenne, après nous  
être assurés par un contrat civil et que il n'y a aucun  
empêchement, et qu'ils s'y étaient religieusement unis.  
Le mariage a été célébré en présence de M. M. Germain  
Dechamps, Gurgot Gustave et Laboute, tous deux qui ont  
signé avec nous.  
G. Dechamps  
G. Gurgot Gustave  
G. Laboute  
G. Guillot Gustave

## **2/ Générations des grands-parents de René Maran**

- Du côté de Marie Corina Lagrandeur, fille de Marie Justine Gérémine et d'Adolphe Lagrandeur

**Marie-Justine GEREMINE**

née à Cayenne le 30 juin 1832  
morte à Cayenne le 02 mars 1896

filie de Gérémine

**Adolphe LAGRANDEUR** né à Cayenne le 30 décembre 1830

mort à Cayenne le 09 mai 1895

filis de Pierre dit Lagrandeur et Batilde  
commis écrivain

Mariage de Marie-Justine Gérémine et Adolphe Lagrandeur à Cayenne le  
03 octobre 1860

## **Contrat de mariage passé devant Maître Voisin à Cayenne le 24 septembre 1860**

-**Biens du futur** : biens meubles pour 800 F et droits indivis dans une propriété sise à Cayenne, rue de Berry, avec ses frères et sœurs

- **Biens de la future** :

un lit garni en acajou avec matelas, traversin, moustiquaire, 300 F

trois chaises, 80 F

trois tables, dont l'une en bois de couleur, 70 F

trois glaces, 40 F

trois armoires en acajou, 150 F

linge de corps de toutes sortes, Maison Panaka, bijoux, ustensiles chromés de ménage, linge de table et de lit, 460 F

Total 1000 F

Le frère de l'époux, Pierre Anatole Lagrandeur est alors commis greffier au Tribunal de première instance de Cayenne.



### **3/ Génération des arrière-grands-parents de René Maran**

-Jean-Marie Maran est le fils naturel de

**Anne Marie MARAN**, n° 1131, ville de Cayenne, appartient à la maison Archange Duchêne

née vers 1813 en Guyane de parents inconnus

morte à Cayenne le 15 mai 1871

Elle est revendeuse

Choix des patronymes en 1848 :

- noms africains, noms européens non portés par des familles en Guyane
- noms de lieux, noms liés à l'environnement naturel
- noms fabriqués par jeux sur les lettres et syllabes

**Patronyme MARAN**

ANNE    MARIE    devient    MARAN

-Félicie Amyntas est la fille de Suzanne Rigal et Joseph Amyntas

-**Joseph AMYNTAS**, n° 119, ville de Cayenne, appartient à la maison des héritiers Gaston Laroque, cuisinier

-né en Afrique vers 1804 de parents inconnus

-mort propriétaire à Cayenne le 10 juin 1888

-**Suzanne RIGAL**, n° 1662, ville de Cayenne, appartient à la maison de Germain Déchamp

-née vers 1817 en Afrique de parents inconnus

-morte à Cayenne en ?

-reconnaît ses enfants par acte de Déchamp en 1849

-Marie Justine G r mine est la fille de

**G r mine**

n e vers 1802

morte blanchisseuse   Cayenne le 07 janvier 1874

filie de Marie Florence

-Adolphe Lagrandeur est le fils de

**-Pierre dit Helminger / dit Lagrandeur**

-n  vers 1767   Cayenne

-mort le 09 janvier 1840   Cayenne

-habitant propri taire   Tonn grande

**-Bathilde AUGUSTE**

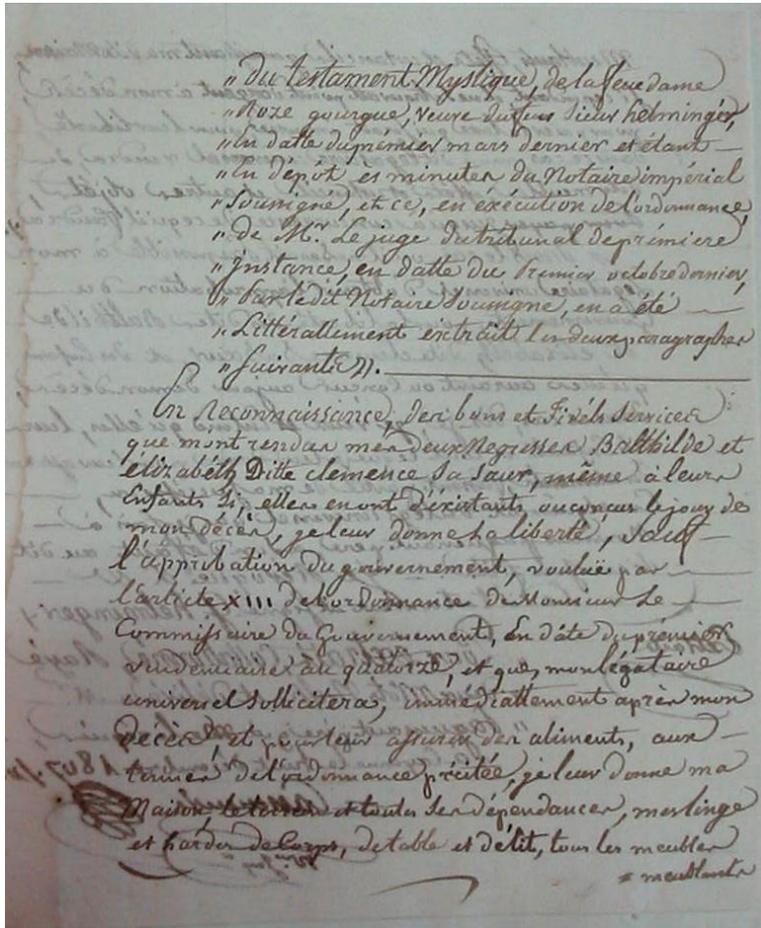
-n e vers 1786   Cayenne

-morte le 13 juillet 1858   Cayenne

-filie de Auguste et Colette dite Elminger

-affranchie par acte du gouverneur du 09 janvier 1808

## Affranchissement de Bathilde et sa sœur le 09 janvier 1808 par Victor Hugues : testament et demande



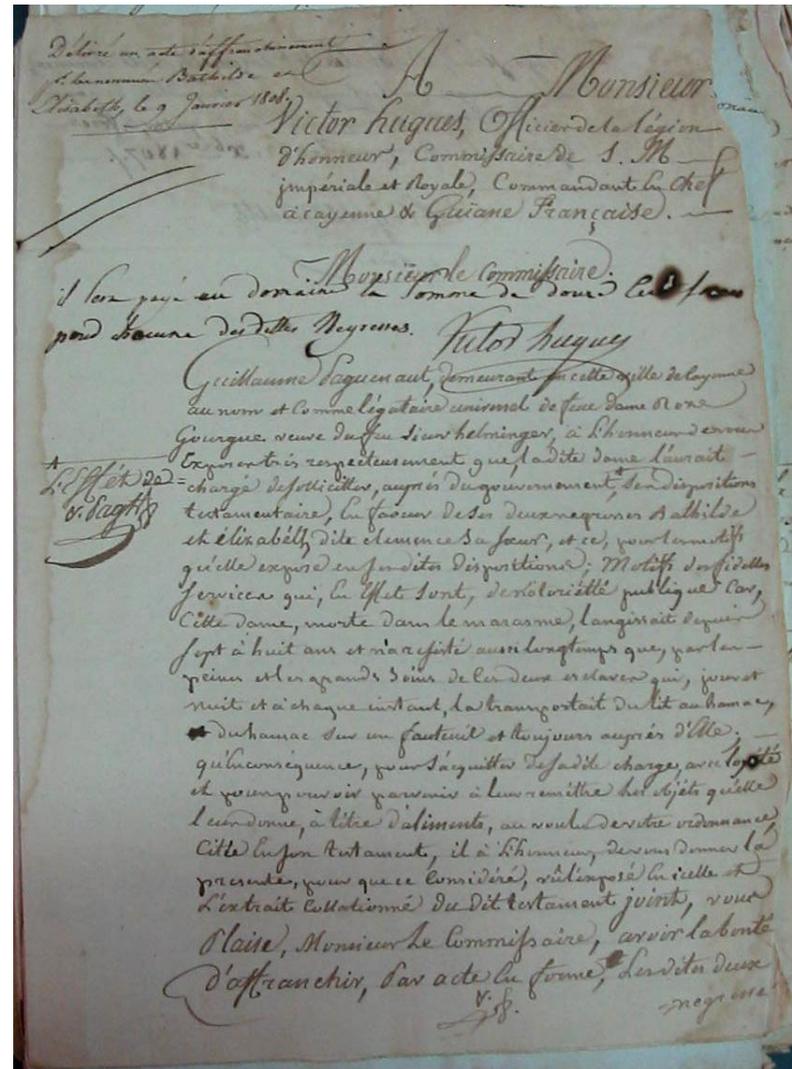
« En reconnaissance des bons et fidels services que m'ont rendus mes deux négresses Bathilde et Elizabeth dite Clémence, sa sœur, même à leurs enfants, si elles en ont d'existants ou conçus le jour de mon décès, je leur donne la liberté, sauf l'approbation du gouvernement, voulue par l'article XIII de l'ordonnance de Monsieur le commissaire du gouvernement, en date du premier vendémiaire an quatorze, (...) et pour leur assurer des aliments, aux termes de l'ordonnance précitée, je leur donne ma maison, le terrain et toutes ses dépendances, mes linge et hardes de corps, de table et de lit, tous les meubles meublants, effets et ustancils garnissant ma dite maison, si cependant il ne se trouvait point d'argent à mon décès pour paier la taxe qui serait imposée pour leur liberté, dans ce cas, mon dit légataire universel vendra des dits meubles, effets et ustancils et autres objets jusqu'à concurrence de ce qu'il faudra (...) ».

## Demande de Guillaume Paguénaut, légataire universel, du 22 décembre 1807

« pour les motifs qu'elle expose en ses dites dispositions, motifs des fidèles services qui, en effet, sont de notoriété publique, car cette dame, morte dans le marasme, lang[u]issait depuis sept à huit ans et n'a résisté aussi longtemps que par les peines et les grands soins de ces deux esclaves qui, jour et nuit et à chaque instant, la transportait du lit au hamac, du hamac sur un fauteuil (...) ».

### Observations de Victor Hugues

« Il sera payé au Domaine la somme de douze cents francs pour chacun des dites négresses. Victor Hugues »









© Bibliothèque nationale de France.